



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 40510

## Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les vives inquiétudes des organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme quant à la situation de guerre en Tchétchénie. Ces organisations font remarquer que même si la Russie est membre du Conseil de sécurité de l'ONU, elle n'est pas exempte pour autant de respecter et se conformer au droit international humanitaire, en particulier en assurant la protection de la population civile. Or, d'après les informations disponibles, l'intensité des attaques de l'armée russe en Tchétchénie a conduit des dizaines de milliers de personnes à fuir leur pays dans des conditions critiques vers les républiques voisines. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les interventions que le gouvernement français compte mener auprès des organisations internationales pour que l'aide humanitaire soit protégée et garantie en Tchétchénie.

## Texte de la réponse

La situation dramatique des populations civiles victimes du conflit qui se déroule actuellement en Tchétchénie constitue une grave préoccupation pour la communauté internationale qui, à plusieurs reprises, a appelé les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire. Lors de ses entretiens à Moscou, le 4 février, le ministre des affaires étrangères a longuement évoqué le cas de la Tchétchénie et a plaidé pour un règlement politique de la crise. Il est nécessaire que la protection des populations civiles soit sauvegardée et que les organisations humanitaires puissent leur apporter une assistance dans la sécurité. Actuellement, les mesures d'accompagnement mises en oeuvre par les autorités russes permettent aux agences de l'ONU et à leurs partenaires d'effectuer des missions de courte durée en Ingouchie dans des conditions raisonnables. En revanche, s'agissant de la Tchétchénie, les conditions d'insécurité qui prévalent depuis de nombreux mois, et qui prévalaient dès avant la reprise du conflit, ont eu pour conséquence que les organisations humanitaires n'y sont plus présentes. C'est à la Croix-Rouge russe qu'il revient donc d'apporter une assistance humanitaire aux personnes vulnérables en Tchétchénie. Une mission d'évaluation des Nations unies, associant des organisations russes et le « Danish Refugee Council » pour les ONG, s'est rendue dans la région pour faire, autant que possible, le point des besoins humanitaires dans la région, y compris en Tchétchénie, dans les mois à venir. Les Nations unies souhaitent en effet reprendre leurs activités en Tchétchénie dès que la situation le permettra mais il n'existe actuellement aucune garantie effective sur la sécurité des personnels humanitaires. Notre pays a apporté un soutien au Haut commissariat aux réfugiés et au Comité international de la Croix Rouge pour les activités qu'ils conduisent en Ingouchie et au Daguestan. Cette aide a pris la forme d'une contribution exceptionnelle d'un million de francs allouée à chacune de ces organisations. Une contribution de 3,2 millions d'euros a également été versée par l'Union européenne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Pélissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 40510

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 24 janvier 2000, page 394

**Réponse publiée le** : 6 mars 2000, page 1433